

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

L’arrêté préfectoral du 27 décembre 2023 porte nomination des membres des Commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d’Indre-et-Loire, à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de trois ans.

A compter du 1er janvier 2024, les membres de la Commission de contrôle nommés pour la Ville de Tours sont :

Titulaires :

Madame GALLOT-LAVALLEE Armelle

Monsieur HEMME Florian

Monsieur BRAND Maxence

Monsieur BOUCHET Christophe

Monsieur COMMANDEUR Pierre

Suppléants :

Madame BARBIER Frédérique

Madame CUVIER Marie-Pierre

Monsieur BRUN Pascal

Madame DELAGARDE Céline

Madame NICOLAY Marion

Le fonctionnement da Commission de contrôle des listes électorales :

❶ La réunion de la Commission de contrôle :

Elle doit se réunir au moins 1 fois par an, et en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin).

❷ Le rôle des membres de la Commission de contrôle :

Les membres de la Commission de contrôle sont chargés de s’assurer de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).